



# Cvf - asile

## L'ACTUALITE DU DROIT D'ASILE - 3EME TRIMESTRE 2024

**Date :** 27/ 11 / 2024

**Lieu :** En ligne, via la plateforme Zoom

**Formatrice :** Chloé Viel

**Niveau et pré-requis :** pour toute personne maîtrisant les « fondamentaux de la demande d'asile »

**Durée :** 2 heures

**Tarif :** 40,00 €

### **Objectifs :**

- S'approprier les dernières évolutions jurisprudentielles
- Comprendre les enjeux des nouveaux textes et décisions
- Acquérir les bons réflexes pour la rédaction des écritures et les plaidoiries

### **Moyens pédagogiques :**

La méthode pédagogique se veut interactive et adaptable au profil et au niveau des stagiaires. Elle envisage des apports théoriques illustrés de cas concrets pour confronter au mieux les connaissances techniques à la pratique.

La présentation orale est accompagnée de supports numériques qui sont ensuite transmis aux participants par voie dématérialisée.

### **Modalités d'évaluation :**

Des études de cas permettront d'évaluer les connaissances acquises au cours de la session

Viel Chloé

N° SIRET : 904 610 854 00013

N° de déclaration d'activité : 11941103794

Certificat Qualiopi : 303911-1

## **Programme :**

### **1. Les décisions du Conseil d'État**

Analyse des pourvois jugés par le Conseil d'État au troisième trimestre 2024, leurs enjeux pratiques, leur conformité au droit européen.

Ces décisions abordent les thématiques des clauses de cessation, des obligations procédurales de la CNDA, de la demande du mineur, de la menace grave.

Présentation des leviers pratiques à utiliser, à partir de ces décisions, au cours d'une audience CNDA

### **2. Les décisions de la CNDA**

Analyse de trois décisions rendues par la CNDA au troisième trimestre 2024. Analyse de leurs conséquences pratiques et de leurs éventuelles limites afin de les utiliser de manière efficace, en soutien d'écritures ou de plaidoiries.

### **3. Les décisions de la CJUE**

Analyse des décisions rendues par la CJUE au deuxième trimestre 2024. Etude de leurs conséquences en droit français et réflexion autour des arguments principaux à faire valoir auprès du juge de l'asile.

Seront notamment présentées des décisions relatives à l'harmonisation de la jurisprudence et à un nouvel office du juge de l'asile.